

Tourisme : 15 engagements pour améliorer l'emploi des travailleurs saisonniers

A+ | A- | 

01/06/2023

Pour faire face aux tensions de recrutement dans le secteur du tourisme, le Gouvernement adopte une feuille de route pour l'emploi des saisonniers pour la période 2023-2025. Déclinée en 15 engagements, elle doit permettre à chaque saisonnier de pouvoir vivre de son travail, de se loger correctement et de se former. Présentation.



©Yakobchuk Olena - stock.adobe.com

65 000 : c'est le nombre de postes saisonniers non pourvus sur la saison estivale 2022 et hivernale 2022-2023.

Première destination touristique mondiale depuis de nombreuses années, la France rencontre des difficultés croissantes à recruter des salariés saisonniers.

Ces difficultés sont liées à plusieurs facteurs, notamment la crise sanitaire, qui a touché de plein fouet le secteur et entraîné la reconversion d'un certain nombre de professionnels, ainsi qu'une dynamique de création d'emploi, qui a provoqué une forte concurrence entre les secteurs d'activités.

Face à ces défis, le Gouvernement et les branches professionnelles du tourisme ont co-construit une feuille de route articulée autour de trois grands axes : l'orientation, le logement et la formation.

Mieux accueillir, orienter et accompagner les saisonniers

Pérenniser la Semaine des métiers du tourisme

La Semaine des métiers du tourisme a une double vocation : accroître l'attractivité du secteur et susciter des vocations aussi bien chez les jeunes que chez les demandeurs d'emploi. Fort du succès de sa première édition, cet événement a vocation à être pérennisé. L'objectif pour les futures éditions est de doubler le nombre d'évènements organisés sur l'ensemble du territoire pour atteindre environ 2 500 évènements d'ici 2025.

Multiplier l'installation de guichets saisonniers

Les guichets ont pour fonction d'aiguiller les démarches des saisonniers dans différents domaines de leur vie personnelle, administrative et professionnelle. Ils doivent permettre un meilleur accès aux informations, notamment liées à la recherche d'emploi et de logement ainsi qu'aux solutions de mobilité.

Accompagner les saisonniers dans la recherche de solutions d'emplois et de formations pendant l'intersaison

Pour accompagner les saisonniers dans leur recherche d'emploi ou de formation en période « hors saison », Pôle emploi et les missions locales organiseront des réunions physiques ou dématérialisées, destinées à informer les saisonniers des solutions d'emploi ou de formation disponibles pendant l'intersaison.

Accompagner les employeurs dans la fidélisation des saisonniers

Pôle Emploi organisera, avec les représentants des fédérations du secteur, des réunions, physiques ou dématérialisées, destinées à informer les employeurs sur les solutions mises en place par leurs pairs pour fidéliser les saisonniers.

Une campagne pour valoriser les métiers du tourisme

En septembre 2022, une vaste campagne de communication a été lancée auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi pour présenter et promouvoir les métiers du tourisme. Cette campagne a été complétée cette année par la première édition de la Semaine des métiers du tourisme, qui a

permis en avril dernier l'organisation de plus de 1 300 événements partout

en France pour faire découvrir le large panel de métiers que le secteur regroupe et qui participe à faire rayonner les destinations françaises, partout sur le territoire et à l'étranger.

Recruter et former plus efficacement

Systématiser le dépôt des offres d'emplois saisonniers auprès de Pôle Emploi par les entreprises touristiques et accroître le nombre de périodes d'immersion des jeunes et demandeurs d'emploi

Mise à disposition par Pôle emploi, la plateforme « [Immersion facilitée < https://immersion-facile.beta.gouv.fr/>](https://immersion-facile.beta.gouv.fr/) » permet aux entreprises d'accueillir des candidats potentiels et leur permettre de découvrir la réalité d'un métier, son quotidien, ses avantages et ses exigences.

Par ailleurs, les candidats souhaitant travailler dans les secteurs des cafés hôtels restaurants peuvent utiliser le site « [monCVnum.fr < https://www.moncvnum.fr/>](https://www.moncvnum.fr/) ». Les employeurs peuvent consulter cette base de CV pour proposer des offres aux candidats et trouver ainsi leurs prochains saisonniers.

Développer des opportunités de contrats « complémentaires » pour assurer une activité aux saisonniers tout au long de l'année

L'État développera des partenariats territoriaux avec un certain nombre de secteurs soumis également à de fortes tensions de recrutement (par exemple : restauration collective). Il s'agit d'identifier les possibilités de collaboration entre des entreprises qui pourraient recourir de façon complémentaire aux compétences des saisonniers qui sont libérés de la saison touristique.

Accroître l'effort de formation des saisonniers via les formations courtes

L'objectif est de recruter 10 000 demandeurs d'emploi dans les métiers du tourisme en les formant sous des formats courts entre 2023 et 2025.

Flécher 10 millions d'euros pour la formation des salariés saisonniers

Une enveloppe de près de 10 millions d'euros par an sera dédiée à la formation des saisonniers.

Encourager l'offre de logement pour les saisonniers

Création d'une plateforme recensant les offres de logements pour les saisonniers dans les parcs publics, associatifs ou sociaux

La plateforme numérique « mes aides » intégrera, à partir de juin 2023, les offres de locations de logements disponibles pour les saisonniers dans les parcs publics, associatifs ou sociaux pour permettre aux saisonniers de trouver plus facilement et plus rapidement des logements à prix raisonnable.

Ouvrir les chambres des internats scolaires et universitaires à la location pour les saisonniers pendant la période estivale

L'État ouvrira à la location dès l'été 2023, 1 300 chambres universitaires des CROUS et des bailleurs sociaux dans les grandes villes universitaires à proximité des pôles touristiques les plus importants.

Encourager les propriétaires privés à mettre en location leur logement au profit des travailleurs saisonniers par la promotion d'un dispositif fiscal

Pour les encourager, les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale sont exonérées de l'impôt sur le revenu pour les produits de cette location, sous conditions.

Encourager les agréments de résidences et de logements relevant de l'article 109 loi ELAN pour les jeunes saisonniers dans les zones touristiques

La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a créé un dispositif permettant de réserver prioritairement des logements sociaux à des salariés de moins de 30 ans, pour des durées de moins d'un an.

Accompagner les dispositifs existants de mobilisation de logements du parc social

Les préfets de département accompagneront la signature de nouvelles conventions entre les bailleurs et les CCAS dans les communes particulièrement concernées par des enjeux de logements des saisonniers.

Étendre la garantie d'État « Visale » aux saisonniers

Action Logement étudiera, en lien avec l'État, l'extension de la garantie Visale aux travailleurs saisonniers. Celle-ci permet au futur locataire de demander à Action Logement de se porter garant de sa location à certaines conditions.

Évaluer et améliorer le bail mobilité au profit des saisonniers

Cette évaluation se fera d'ici l'été 2024 par une enquête avec les fédérations professionnelles pour en proposer une réforme adaptée aux saisonniers au besoin.

Presse

Dossier de presse : 15 engagements pour améliorer l'emploi des travailleurs saisonniers dans le tourisme < <https://presse.economie.gouv.fr/31052023-dossier-de-presse-15-engagements-pour-ameliorer-lemploi-des-travailleurs-saisonniers-dans-le-tourisme/> > - 31/05/2023

Aller plus loin

Lancement de la première Semaine des métiers du tourisme
Tourisme : une grande campagne de communication pour promouvoir les métiers du secteur

Partager la page

